

Réponses au questionnaire de 2P2R par Castanet en commun

<https://castanet-2p2r.fr/actu/municipales26/>

Notre raison d'être

Contribuer à transformer et apaiser l'espace urbain.

Promouvoir les mobilités actives contribue à la santé publique en luttant contre la pollution atmosphérique, et la sédentarité, à la protection de l'environnement en limitant nos émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'au renforcement et à la réactivation des liens sociaux.

¶ Notre positionnement sur la voiture

Ce mode est nécessaire pour diverses raisons : usage professionnel, charges lourdes, horaires atypiques, trajets sans alternative à la voiture... Diminuer le nombre de voitures permet de fluidifier la circulation ; cela bénéficie donc aussi à celles et ceux qui ont un usage impératif de leur véhicule.

iQuestion 1

Partagez-vous notre position volontariste pour développer des mobilités actives ?

Réponse Castanet en commun : Un grand OUI

Coopération avec nous

L'association 2p2r Castanet propose une collaboration et une consultation régulières avec l'équipe municipale pour garantir que les aménagements prennent en compte le point de vue des usagers.

Les objectifs de cette collaboration sont de :

- Travailler ensemble sur une stratégie de développement des mobilités actives, notamment dans le cadre des comités participatifs.
- Renforcer le travail tactique avec la mairie, à condition qu'elle partage dès le départ les plans des travaux d'aménagement et le calendrier des travaux.
- Être consulté sur tout projet d'aménagement de la voirie qui a un impact sur les piétons et les cyclistes.
- Résoudre rapidement les problèmes remontés du terrain.

i Question 2

Vous engagez vous à consulter 2p2r Castanet pour tout projet d'aménagement de la voirie qui impacte les piétons et les cyclistes? Quels moyens de consultation pensez-vous mettre en

place (réunions mensuelles, rencontres sur le terrain, partage avec des outils numériques, lien direct avec un responsable des mobilités ...)

Réponse Castanet en commun : Oui l'association 2P2R est une association très active et nous aurons à cœur de solliciter votre avis pour tout projet d'aménagement.

Nous proposons le mode d'opération suivant pour les nouveaux aménagements:

1- Au démarrage de tout projet, l'association 2P2R fait remonter ses recommandations et besoins.

2- La mairie et les services techniques élaborent une solution permettant d'assurer un compromis entre toutes les contraintes. Cette solution est soumise à 2P2R pour étude.

3- Une réunion est proposée conjointement entre les élus, les services techniques, l'association 2P2R et un ensemble de citoyen (issu d'une commission par exemple) et une validation par consentement sans objection majeure est réalisée.

Concernant les remontées terrains, nous proposons de partager un document visible par 2P2R et les élus sur lesquels 2P2R notent les problèmes vus sur le terrain au fur et à mesure. Les élus s'engagent à donner un retour dans un délai compatible avec l'organisation des Services, idéalement de moins de 2 mois. Des réunions mensuelles pourront être organisées pour discuter de l'avancement des différents sujets.

i Question 3

Continuerez vous à travailler le sujet de la mobilité avec les citoyens et les associations via le comité castanéen des mobilités ou une structure équivalente ? Selon quelles modalités ? A quelle fréquence prévoyez vous de le réunir ? Comment comptez vous informer les Castanéens sur les décisions prises et leur suivi ?

Réponse Castanet en commun : Oui

La forme précise de cette instance reste à discuter, ainsi que sa fréquence de réunion. De la même façon, les modes d'information des Castanéens seront envisagés à la lumière de ce qui a fonctionné (bien ou moins bien) dans le mandat 2020-2026.

i Question 4

Quel budget allez-vous consacrer aux mesures favorisant l'apprentissage / la mise en œuvre de la pratique du vélo pour les néo-cyclistes (prêt de vélo courte durée, cours de remise en selle, actions de prévention sécurité routière) ?

Réponse Castanet en commun : c'est difficile de donner un chiffrage, dans la mesure où ces actions seront possiblement envisagées comme un partenariat avec des associations, dont la vôtre, peut-être.

i Question 5

Quel plan de formation envisagez-vous pour les agents et les élus ? Allez-vous les inciter à pratiquer le vélo dans le cadre de leurs activités ?

Réponse Castanet en commun : Oui, nous prévoyons la mise en place du plan de déplacement de la commune, qui comprend des incitations à pratiquer le vélo (déplacements domicile-travail et en journée).

i Question 6

Le CEREMA donne des recommandations sur les aménagements. Vous engagez-vous à respecter ces recommandations et sinon, à expliquer pourquoi vous ne le faites pas ?

Réponse Castanet en commun :

Si nous sommes élus, nous nous engageons à tout faire pour respecter au mieux les règles CEREMA en vigueur. Nous souhaitons profondément pouvoir augmenter la pratique du vélo. Néanmoins, si des contraintes fortes empêchent la mise en œuvre des recommandations CEREMA, nous pourrions être conduits à y déroger. Dans ces cas là, nous vous informerons afin que vous ayez la pleine connaissance du contexte.

i Question 7

Envisagez-vous de favoriser une démarche de labellisation d'entreprise Pro-Velo, comme la ville de Nailloux et le CNES pour la commune et/ou le CCAS ?

Réponse Castanet en commun :

Cette démarche pourra être mise en œuvre sans difficulté majeure, car nous avons déjà engagé plusieurs actions concrètes en faveur des mobilités actives. En effet, nous avons entamé la rédaction d'un plan d'action dans le cadre de notre PME (Plan de Mobilité Employeur), qui structure notre stratégie en matière de déplacements domicile-travail et professionnels. Par ailleurs, nous avons investi dans des vélos mis à disposition des employés afin d'encourager les déplacements professionnels à vélo. Nous avons également accompagné une expérimentation de location de vélos électriques pour les trajets domicile-travail. Cette initiative a permis d'observer de réels changements dans les habitudes de mobilité de certains agents, dont certains ont maintenant investi dans un vélo électrique. Par ailleurs une nouvelle flotte de vélo cargo sera mise en test dès le début du mandat.

Ces actions concrètes constituent une base solide pour répondre aux critères d’une labellisation Pro-Vélo et témoignent de notre volonté d’inscrire durablement la ville dans une démarche proactive en faveur de la mobilité cyclable.

i Question 8

Envisagez vous d’adhérer à une association de collectivités autour de mobilités actives comme le [réseau Vélo et Marche](#) pour partager votre retour d’expérience et d’accéder à un savoir faire sur les mobilités actives ?

Réponse Castanet en commun :

Oui, c’est une très bonne idée. C’est quelque chose que nous étudierons avec sérieux.

(note: l’adhésion coûterait 300€)

Urbanisme tactique

Des aménagements tactiques réalisés, notamment pendant la période du COVID, ont permis des avancées significatives en offrant la possibilité de tester des solutions à moindre coût avant de les pérenniser.

Nous souhaitons développer l’urbanisme tactique à Castanet avec des rues fermées aux automobiles devant les écoles aux horaires d’ouverture ([dispositif “rue scolaire” à Cugnaux](#) ou [à Toulouse](#)).

i Question 9

Quels sont les 2 premiers aménagements tactiques que vous vous engagez à mettre en place durant les 6 premiers mois après l’élection ?

Réponse Castanet en commun :

Tout aménagement impactant les écoles sera étudié en concertation directe avec les parents d’élèves, le conseil d’école et les riverains. Il ne nous est donc pas possible a priori de s’engager sur des aménagements autour des écoles.

Plans piétons

Actuellement, le Sicoval participe à l'élaboration du **Schéma Directeur d'Agglomération Piéton** sous l'égide de Tisséo Collectivités qui est l'autorité organisatrice des mobilités sur l'agglomération Toulousaine. Ce document aura des impacts sur la mobilité piétonne à Castanet.

i Question 10

Serez-vous un observateur attentif et force de proposition auprès du Sicoval dans l'élaboration de ce document ?

Réponse Castanet en commun : Oui tout à fait, notre implication et notre travail avec les services du Sicoval ont toujours été forts et se poursuivront dans ce sens

Le PAVE est le **Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics**. Il est obligatoire depuis 2019 pour les communes de plus de 1000 habitants, relancé par le gouvernement en 2024 ([Référence](#)).

i Question 11

Est-ce que vous allez rédiger un PAVE complet pour répondre au cadre légal, avec une obligation de résultat ?

Réponse Castanet en commun : Oui, nous prévoyons de rédiger un PAVE (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics) complet afin de répondre pleinement au cadre légal, avec une véritable obligation de résultat en matière d'accessibilité. Ce document sera élaboré en cohérence avec le Sicoval, afin de garantir une approche harmonisée à l'échelle du territoire et une articulation cohérente avec les stratégies intercommunales existantes. Cette coordination permettra d'assurer une continuité des aménagements et une vision partagée des priorités. Nous nous appuierons également sur le diagnostic trottoir déjà réalisé, qui constitue une base technique solide pour établir l'état des lieux, identifier les points de non-conformité et programmer les interventions de manière hiérarchisée et réaliste. Enfin, le PAVE sera élaboré en s'appuyant sur l'excellent travail de la commission communale pour l'accessibilité, qui a été très active durant le mandat 2020-2026. Son expertise de terrain, sa connaissance des besoins des usagers et la qualité des échanges déjà engagés représentent un atout majeur pour construire un document opérationnel, pertinent et conforme aux exigences réglementaires.

i Question 12

Est-ce que vous pensez faire participer les citoyens à son élaboration ?

Réponse Castanet en commun : Tout à fait, comme nous l'avons fait pour la commission communale pour l'accessibilité et pour le diagnostic trottoir, nous associerons les citoyen·ne·s à la démarche

i Question 13

Serez-vous un observateur attentif et force de proposition auprès des collectivités maîtres d'ouvrage du REV2 au de Toulouse et sa connexion avec le REV1, avec une qualité $\geq$ minimum défini par le guide des aménagements de Tisseo Collectivités en respectant les piétons. Envisagez vous des réflexions et des actions conjointes avec les autres communes impactées ?

Réponse Castanet en commun :

Comme lors de ce mandat, la posture sera identique. Nous avons été force de proposition et nous avons même été proactifs en allant demander des subventions pour réaliser la liaison entre le REV1 et le REV2 entre Castanet-Tolosan et Escalquens. Le projet a démarré avec la déqualification de l'avenue Salettes et Manset. Ce projet sera logiquement poursuivi jusqu'à Escalquens, incluant une passerelle sur le canal du midi.

Par ailleurs nous avons été force de proposition pour le tracé du REV2 au sein de la commune et pour les jonctions avec les villes de Péchabou et Auzeville.

Nous soutenons aussi la création du REV21 Quint-Castanet-Tolosan notamment en assurant la liaison vers Labège et le futur terminus du Metro C.

Nous porterons toujours une ambition forte sur l'intermodalité avec le futur Service Express Régional Métropolitain vers les gare d'Escalquens et de Labège.

i Question 14

Pensez-vous élaborer un plan vélo sur la commune de Castanet ? comment voyez vous l'articulation avec celui du Sicoval ?

Réponse Castanet en commun : Oui, un plan directeur vélo sera établi pendant le mandat. Il sera réalisé en concertation et en cohérence avec le Sicoval.

Nos propositions pour ce plan

- Adopter des mesures d'accompagnement de la pratique du vélo => **Oui**
- Introduire le service veloToulouse : des stations à Castanet => **Nous avons fait la demande à Tisseo. Les stations VéloToulouse sont en cours de déploiement à Ramonville et Labège Inopole. Le déploiement vers une deuxième couronne n'est pas encore planifié. En zone périurbaine, Tisseo nous recommande de mettre en place un service de location de vélo mensuelle, ce que nous étudierons avec la station V à Labège.**
- Doter 100% des feux de panneaux M12 (*) deux directions par défaut (droite et en face) => **Oui**
- Améliorer le stationnement vélo notamment avec des abris couverts, => **Oui, pas partout car ces aménagements prennent de la place**
- Réaliser un plan de circulation offrant une continuité cyclable => **faire une première proposition dans le plan**
- Améliorer la signalisation sur les rues à double sens cyclable. => **Oui**
- Marquer systématiquement le régime de priorité entre automobilistes, transport en commun, cyclistes et piétons (le principe PICTA) => **Oui**
- Mieux entretenir le réseau existant => **Oui**
- Avertir le SICOVAL en cas de dégradation du SDCA (Schéma Directeur Cyclable Agglomération) et suivre les actions du SICOVAL pour y remédier => **Oui**
- Respecter le cahier des recommandations de Tisseo collectivités 2024 pour les aménagements cyclables qualitatifs => **Oui**
- Les élus doivent avoir la connaissance de la loi LOM => **Oui**

i Question 15

Est ce qu'à votre avis, les aménagements correspondant à la Zone 30 améliorent l'apaisement de la circulation en favorisant la cohabitation des mobilités actives (piétons et cyclistes) avec les mobilités motorisées (dans toute la zone et 24h/24h) ? Si oui, quels sont les éléments qui permettent de l'affirmer ? Si non quelles sont les améliorations possibles ?

Réponse Castanet en commun :

Oui, même si cela reste encore à confirmer, compte tenu de certains comportements dangereux (dépassements) observés ici ou là. Les gendarmes font état d'une visite en moyenne réduite des automobilistes.

Nous souhaitons maintenir la ville à 30km/h dans l'essentiel des rues de la commune. Néanmoins, nous restons ouverts aux sollicitations citoyennes qui aimeraient ouvrir le débat sur les sorties de la ville notamment côté Labège. Nous pourrions envisager de recourir à un questionnaire citoyen pour adapter la limitation dans cette zone.

Le passage de la ville en Zone 30 doit s'accompagner d'aménagements permettant de faire respecter cette limitation de vitesse. Cela a commencé dans le mandat précédent et sera poursuivi dans le prochain. Il est prévu d'avoir recours à des feux micro-régulés.

CVCB 113

C'est de loin la zone où les usagers ont fait remonter le plus de problèmes pour la pratique du vélo, comme le montre le baromètre vélo 2025 de la FUB.

Réalisé en 2020 — cela partait d'une bonne intention — cet aménagement d'une circulation sur la RD813 très fréquentée avec une voie centrale banalisée s'est avéré être un échec. Nous avons rappelé de nombreuses fois dans nos articles et notre communication sa dangerosité.

Nous proposons de supprimer cet aménagement inadapté et de réaliser une véritable continuité cyclable, en supprimant les stationnements dans la partie centrale.

i Question 16

Quelle est votre position ?

Réponse Castanet en commun :

Nous ne partageons pas ce constat d'échec. L'aménagement réalisé en 2020 sur la RD813 répondait à une situation particulièrement contrainte : axe très circulé, présence d'une voie réservée aux transports exceptionnels, emprises limitées et forts besoins de stationnement riverain et pour la desserte des commerces. Le diagnostic stationnement mené sur ce secteur met en évidence une tension importante, qui ne peut être ignorée dans la réflexion sur les évolutions possibles. Depuis six ans, des évolutions significatives sont intervenues. La vitesse maximale autorisée a été abaissée de 50 km/h à 30 km/h, ce qui change profondément les conditions de circulation et de cohabitation entre les usagers. Par ailleurs, une continuité cyclable a été mise en place à l'échelle du secteur, afin d'éviter les ruptures d'itinéraire.

Cela ne signifie pas que la situation soit figée ni qu'aucune amélioration ne soit envisageable (reprendre en peinture colorée les bandes de rives, signalétique). Un aménagement du carrefour au niveau de la rue des écoles est également en cours.

Rond-point Verte prairie

Réalisé en 2023, l'aménagement avec un anneau vert sur ce carrefour est finalement très peu utilisé par les cyclistes. Nous avons expliqué [les problèmes qu'il soulève](#)

i Question 17

Quelle est votre position ?

Réponse Castanet en commun :

Les questions remontées par 2P2R sont réels et la piste centrale est peu empruntée par les cyclistes il est vrai. Néanmoins, elle permet une traversée plus rapide pour les usagers qui en ont besoin, il paraît donc difficile de la supprimer complètement. Nous proposons de lancer une discussion sur ce sujet avec vous dès notre élection.

Carrefour RD79/113

Rien n'a été fait sur ce carrefour à l'entrée de la ville en venant de Péchabou (par la RD813) ou Escalquens (par la RD79). Nous avons fait une proposition d'aménagement qui n'a pas été retenue.

i Question 18

Quelle est votre position ?

Réponse Castanet en commun :

La proposition faite par 2P2R a été étudiée par les services de la mairie et du Sicoval. Pour des raisons techniques et financières, il n'était pas réalisable.

Nous avons donc engagé un travail avec le Sicoval pour sécuriser le tourne à gauche, de l'avenue du Lauragais vers l'Avenue Salettes et Manset dans le sens Castanet-Pechabou ainsi que la continuité entre ces deux axes en arrivant du Cavalié vers le Centre-Ville. Par ailleurs la liaison Salettes et Manset-Avenue du Lauragais sera assurée par l'impasse du Barry et la rue des Prat Majous et en amont par la rue du Pré Fleuri et le P+R de la Maladie.

Carrefour RD813/ avenue des peupliers

Des travaux ont été réalisés fin 2025. Nous avons publié un [article sur cette réalisation](#). Nous avons 2 propositions pour l'améliorer :

1. l'utilisation d'un cédez le passage pour l'arrivée de la piste cyclable avec toutes les autres voies équipées d'un feu n'est pas conforme. Nous proposons le remplacement du cédez le passage par un feu.
2. le feu piéton — et donc le cycle pour la traversée de l'avenue des peupliers au niveau de ce carrefour — passe au vert uniquement sur un appui dont la prise en compte est assez longue. De plus, il demande au cycliste de redevenir piéton pour l'appui. Nous proposons l'ajout d'un

bouton d'appui au niveau de la traversée cyclable et une prise en compte plus rapide.

i Question 19

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Réponse Castanet en commun :

La discussion a déjà été entamée avec Toulouse Métropole sur ces aménagements, des fourreaux ont été laissés en attente dans cette perspective. Nous espérons que ce projet pourra voir le jour au cours de notre mandat. Il faut savoir qu'une rénovation d'un carrefour à feu nécessite un délai de 2 à 3 ans dans le cadre d'un feu sur un site de Transport en Commun en Site Propre.

Carrefour de l'entrée en venant de Labège

Nous proposons de faire un cheminement sécurisé pour les piétons entre les 2 grands magasins de cette zone commerciale.

Nous proposons de remettre à 50 la limite de vitesse sur la portion entre ce rond-point et le canal du Midi.

i Question 20

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Réponse Castanet en commun : Pour le cheminement sécurisé, c'est identifié dans le cadre de notre plan trottoir, il sera réalisé.

La limitation à 50km/h en sortie de ville sera soumise à concertation, sachant que sur cet axe, nous prévoyons une voie dédiée pour le bus.

Centre ancien

Des travaux ont été réalisés rue de Broc fin 2025. Nous avons publié [cet article](#) dans lequel nous proposons des améliorations.

i Question 21

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Réponse Castanet en commun :

Oui elles seront prises en compte notamment lors de la rénovation complète de la rue Lupiac prévue en 2026 puis lors de la poursuite de l'aménagement Delherm et Broc.

Avenue du Dr Delherm

Revoir l'éclairage installé au sol qui éblouit les cyclistes.

Supprimer les "céder de passage" sur la piste cyclable vers la piscine.

i Question 22

Mettez-vous en œuvre ces propositions ?

Réponse Castanet en commun :

Oui

Voici les objectifs que nous proposons pour 2035, Castanet-Tolosan étant une ville de la 2e couronne :

Secteur Castanet- Tolosan (No 209)	2023	objectifs 2035
part modale marche	35%	45%
par modale vélo	2%	10%

i Question 23

êtes-vous d'accord avec ces objectifs ? si non quels sont les objectifs que vous proposez ?

Réponse Castanet en commun :

Oui ce sont des objectifs ambitieux mais nécessaires.

i Question 24

Qu'avez-vous pensé de ce questionnaire, avez-vous un mot à ajouter ?

Réponse Castanet en commun :

Merci pour ce questionnaire très complet qui conduit à réfléchir à la fois aux améliorations concrètes à mettre en œuvre pour la commune et à la visée plus long terme. Castanet en Commun partage avec 2P2R le souci de remettre les cyclistes et les piétons sur le devant de la scène en encourageant leurs pratiques. L'association 2P2R sera un partenaire clé de notre mandat si nous sommes élus.